

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 426

présenté par

M. Bilde, M. Aliot, M. Chenu, M. Collard, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots : « à l'exclusion des ressources propres de l'Union européenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire cesser une situation de deux poids deux mesures. Le droit à l'erreur des contribuables doit concerner toutes les taxes et impôts même ceux qui constituent une ressource propre à l'Union européenne.